



L'année 2010 a été marquée par une nouvelle répartition des postes constituant l'équipe du SESSAD Emmanuel GOUNOT rendue possible dans le cadre de la création du SITEPP à Saint-Priest.

ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ

Activité

Nous avons noté lors de notre précédent rapport d'activité les retards conséquents pris dans le traitement des dossiers au niveau de la MDPH. Nous constatons cette année une réelle amélioration qui s'est traduite par l'accueil des nouveaux enfants (à une exception près) dès la rentrée de septembre.

Ceci a permis une prise en charge plus rapide et une intégration beaucoup plus harmonieuse pour les enfants.

Cependant, nous sommes toujours confrontés au refus de la part de la MDPH de nous transmettre les dossiers des enfants, malgré l'accord de leurs familles. Si pour certains types de handicaps, les familles sont souvent en possession d'éléments -notamment médicaux- conséquents, nous tenons à préciser que cela est loin d'être le cas pour nos publics.

La recherche de ces éléments permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants nous impose des recherches conséquentes. Nous préférierions bien évidemment consacrer ce temps à l'accompagnement des enfants.

• **Situation des enfants suivis**

Données :

- Nombre total d'enfants suivis en 2010 : 53 dont 8 filles pour 45 garçons,
- 8 enfants ont quitté le SESSAD en 2010 et 8 enfants leur ont rapidement succédé.
- Répartition par âges :
 - Nombres total d'enfants âgés de 7 à 10 ans : 17.
 - Nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans : 36.

• **Situation à la sortie du service**

Deux enfants ont été réorientés en ITEP, un a été placé en MECS, un a été placé en famille d'accueil, deux ont déménagé hors du département et deux ont atteint la limite d'âge de notre agrément et sont scolarisés en 4ème ordinaire.

Tel que prévu par la loi, nous avons informé, lors de l'entretien de fin de prise en charge, l'ensemble de ces enfants et leurs familles, qu'ils étaient en droit de nous solliciter sur une période de trois ans.

Quatre familles nous ont sollicités à ce titre.

ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ ଭଜ

• **Activité chiffrée**

Activité 2010	Janv. Fév. Mars	Avril Mai Juin	Juil. Août Sept.	Oct. Nov. Déc.	Total
Séquences	817	737	274	617	2445
Activités en actes/Professionnels	1142	1132	519	946	3769

• **L'accompagnement éducatif des enfants**

Le travail d'articulation avec les équipes pédagogiques est un aspect essentiel du travail car il permet d'adapter la prise en charge de l'enfant à l'école, que ce soit du point de vue pédagogique ou relationnel. Ce travail vise principalement à favoriser l'intégration des enfants à l'école.

Jusqu'à l'année dernière, l'ensemble des enfants qui étaient inscrits en CLIS TC (Classes d'Intégration Troubles du Comportement) passait précédemment par la procédure d'admission du SESSAD. Si la candidature de l'enfant était retenue et qu'il avait une double notification SESSAD/CLIS, il pouvait intégrer la CLIS. Depuis cette année, l'Education Nationale inscrit directement les enfants dans les CLIS. Ainsi, certains enfants sont suivis par le SESSAD et d'autres non.

Cela implique un changement radical dans le travail partenarial avec les CLIS car les professionnels ne sont pas habilités à travailler avec les enfants qui ne nous sont pas confiés.

Cela tend vers des prises en charge de plus en plus individualisées au sein de l'école au détriment du travail collectif pourtant fondamental pour travailler les difficultés relationnelles des enfants avec leurs pairs.

Par ailleurs, les Classes d'Intégration ont été transformées en Classes pour l'Inclusion Scolaire (circulaire du 17 juillet 2009). Elles ne s'adressent plus aujourd'hui uniquement à des enfants présentant des troubles du comportement mais à des enfants présentant des Troubles de la Personnalité et du Comportement (TPC) qui présentent d'autres types de difficultés.

Ces divers éléments nécessitent de fortes adaptations dans les pratiques des éducateurs.

• **Les collaborations**

Dans la même dynamique que les années précédentes, les ateliers médiatisés se sont appuyés sur diverses activités telles que le tennis, l'équitation, le théâtre, les mosaïques, l'escalade.

• **L'accompagnement thérapeutique**

Trois champs caractérisent l'activité thérapeutique du SESSAD :

• **La pratique auprès des usagers**

Les 45 enfants accueillis par le SESSAD ont été reçus par les psychologues que ce soit dans le cadre de psychothérapies individuelles (29) ou d'entretiens ponctuels (13).

Cinq cas d'enfants ont nécessité des échanges directs avec les équipes du secteur psychiatrique.

Six bilans psychométriques ont été pratiqués en vue de la constitution de dossiers d'orientation.

Cet examen est réalisé strictement pour des enfants inscrits au SESSAD.

Deux bilans psychomoteurs ont été réalisés et ont conduit à instaurer deux rééducations effectuées dans l'école des enfants concernés, à raison d'une séance hebdomadaire.

Vingt quatre familles sont venues à la consultation psychiatrique systématiquement proposée après chaque synthèse ou demandée par la famille elle-même.

Vingt et une procédures d'admission ont été examinées, entraînant autant de consultations psychiatriques et de prises de contact avec les services de psychologie scolaire.

- **La pratique auprès de l'équipe**

Il s'agit de tous les échanges avec les autres membres de l'équipe, formalisés ou non, en rapport avec la situation d'un enfant, qui permettent aux soignants d'affiner la connaissance clinique des cas et de la transmettre de manière appropriée à l'équipe.

La pratique s'est vue augmentée cette année d'entretiens réguliers programmés entre un psychologue, un éducateur et le médecin, pour le cas de six enfants.

- **La concertation entre soignants**

Outre les moments informels, elle concerne deux heures hebdomadaires. Sont formulées dans ces réunions les questions posées par les faits cliniques, institutionnels, les nécessités d'évolution de la pratique. Dès lors qu'elles concernent un enfant en particulier, ces formulations sont transcrites, résumées et datées, dans son dossier médical.

- **L'accompagnement pédagogique**

Pour les élèves d'écoles primaires, l'intervention de l'enseignant a lieu dans l'école, surtout sur le temps scolaire.

Le travail individuel avec les collégiens, se déroule en grande majorité au SESSAD, après les cours, entre 16 h et 19 h. Il s'agit essentiellement d'une aide aux devoirs.

Pour le travail de groupe, tout comme les prises en charge individuelles, l'enseignant apporte son savoir-faire par rapport aux apprentissages, en s'appuyant sur le socle commun des connaissances.

Au cours des réunions institutionnelles auxquelles il participe, l'enseignant apporte sa vision d'un point de vue pédagogique sur des situations précises d'élèves, mais il éclaire également l'équipe sur les fonctionnements d'une classe, d'une école et des liens avec la hiérarchie (Inspection de l'Education Nationale et Inspection Académique).

- **Relation avec les écoles et les collègues**

L'enseignant, en collaboration avec les éducateurs, s'attache à être en lien avec les enseignants des classes et les professeurs de collègues. Des rencontres régulières sont programmées en début d'année, pour l'observation et la mise en place de l'accompagnement pédagogique. Des contacts informels, avant ou après une prise en charge, peuvent enrichir ou éclairer le travail de chacun.

Démarche d'évaluation

L'ADSEA a fait le choix d'un référentiel commun, élaboré par une instance interne (le comité de coordination) composée d'administrateurs, de représentants de la direction générale et d'un représentant par structure, référent de l'évaluation.

Dans la continuité de cette dynamique, l'ensemble de l'équipe, à raison de deux séances trimestrielles, a travaillé sur trois domaines. La rédaction est en cours :

- le droit et la participation des personnes accompagnées, la personnalisation des interventions,
- l'ouverture de la structure à et sur son environnement,
- les ressources humaines.

Les deux derniers thèmes seront abordés selon la même méthodologie.

Projets et réflexions en cours

Cette année nous nous sommes trouvés dans l'obligation de refuser l'admission à plusieurs enfants, notre effectif de 45 enfants étant atteint.

Dans le cadre du projet du SITEPP que nous avons déposé et qui a été validé en CROSMS, la création de 9 places supplémentaires sur le SESSAD de Vénissieux était prévue. Les arbitrages de notre organisme de tutelle ont privilégié dans un premier temps l'ouverture du SITEPP à Saint-Priest qui constituait effectivement la priorité en termes de couverture sur le territoire.

Notre demande d'extension fait l'objet du classement prévu à l'article L 313-4 du code de l'action sociale et des familles et reste susceptible d'autorisation dans un délai de trois ans. Ce terme étant bientôt atteint, il convient de s'interroger sur l'ouverture de ces places supplémentaires sans que nous devions à nouveau procéder aux consultations mentionnées dans ce même article.

Cette année a été marquée par l'ouverture du SITEPP à Saint-Priest qui a fortement mobilisé le directeur. Les deux nouvelles professionnelles, assistantes sociale et psychomotricienne ont trouvé leurs marques. L'année 2011 sera une année de consolidation.
